



CMPN du 18 Avril 2019

44ème réunion

Paris, le 18 Avril 2019

Délégation UNSA-Ferroviaire :

- Roger DILLENSEGER
- Nora ROY
- Florent MONTEILHET
- Fabrice CHARRIERE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Quelle ne fut l'étonnement de notre délégation **UNSA-Ferroviaire** à la réception de l'Ordre du Jour, qui au passage est passée du 16 au 18 avril. La négociation nous impose parfois d'être agile voir innovant. Bref, celui-ci est arrivé avec seulement 2 thèmes....

Qui n'ont aucunement un lien avec le sujet de la classification et la rémunération, un sujet important, voir primordial qui mobilise beaucoup d'énergie dans notre Fédération, Que ce passe-t-il dans notre CMPN ?

Après une inscription, une sorte de cadeau aux Organisations Syndicale appelée : CPPNI, nous aurions apprécié d'avoir un point sur la Constitution des Conseils Des Métiers (CDM), et les autres instances à recréer, afin de continuer les travaux de prospective et de la formation dans notre branche Ferroviaire.

Cela ne fait pas tout à fait une année que le Gouvernement a promulgué à grand

renfort médiatique le Nouveau Pacte Ferroviaire 2018, que la météo c'est bien vite assombrie sur le ferroviaire et le transport de Fret SNCF en particulier. Cette Activité "moribonde", diront les esprits chafouins, de SNCF Mobilités qui est depuis de très nombreux mois dans un bric à brac juridique européen, rien que ça.... Et dire que le NPF 2018 devait sauver et donner un nouveau souffle à tout le ferroviaire... Néanmoins, le Fret SNCF pourrait bien en être la première victime collatérale du passage en Société Anonyme du GPF SNCF. L'**UNSA-Ferroviaire** ne peut pas tolérer de voir partir en lambeaux une Activité qui devrait être recapitalisé pour ne pas finir par une banqueroute... C'est inexplicable dans un contexte de protection du changement climatique. Car nous vous rappelons que 95% des émissions du CO2 du secteur du transport est attribué aux camions.

C'est également un bien triste anniversaire, car il y a tout juste un an, le Gouvernement s'engageait pour la relance du Fret ferroviaire à l'occasion d'une visite le 17 avril 2018 au port de Bonneuil-sur-Marne. Une promotion du Nouveau Pacte Ferroviaire où le Premier Ministre, Nicolas Hulot, encore Ministre d'État et Elisabeth Borne, actuelle Ministre chargée des Transports, ont réaffirmé ce jour là, l'attachement du Gouvernement au développement du fret ferroviaire. Une fois de plus les paroles et les beaux discours n'engagent QUE ceux qui les écoutent.

Durant tout le processus de notre opposition au Nouveau Pacte Ferroviaire et parallèlement à une actualité chargée, l'**UNSA-Ferroviaire** a toujours été force de proposition notamment par :

- Son implication dans toutes les concertations,
- La remise d'un rapport sur nos propositions de « modèle du transport ferroviaire »,
- La proposition d'amendements à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

A ce jour, personne ne peut ignorer le climat social anxiogène qui règne dans la branche et dans le GPF SNCF. Notamment sur l'impréparation de nombreuses Entreprises Ferroviaire pour répondre aux sirènes de l'ouverture à la concurrence.

A l'issue du parcours parlementaire, l'Assemblée Nationale, le Sénat et le Président de la République ont validé une Loi qui ne satisfait pas les cheminots et les partenaires sociaux en dépit des évolutions positives apportées en cours de route, notamment suite à la prise en compte des amendements proposés par l'UNSA-Ferroviaire.

De facto, nous rentrons dans une nouvelle étape de la construction du **nouveau pacte social du ferroviaire**. En toute responsabilité sur le terrain social, l'**UNSA-Ferroviaire** œuvrera pour garantir une convention collective attractive et de haut niveau.

Nos revendications portent notamment sur :

- La garantie des **Parcours Professionnels** en sécurisant une véritable progression de carrière motivante et attractive. Elle doit permettre d'aboutir pour les salariés qui le souhaitent, à un vrai développement individuel et une extension des compétences.
- La **portabilité de l'ancienneté** de l'agent dans la branche.
- La définition de vrais **critères de transfert objectifs**, y compris pour les fonctions transverses et supports qui restent souvent dans l'ombre, malgré le travail fourni. L'UNSA Ferroviaire ne manquera pas d'apporter ses remarques au projet de décret qui nous a été transmis.
- La sécurisation de l'accès à la **médecine de soins SNCF et à la médecine spécialisée SNCF** pour les salariés transférés qui pouvaient prétendre à cette facilité avant leurs changements d'Entreprises.

- Le **reclassement des inaptes** dans les nouvelles Entreprises Ferroviaires qui exige une attention particulière. Au regard des conditions spécifiques d'aptitudes des métiers du ferroviaire, le traitement des inaptitudes doit devenir un engagement fort de notre branche.
- La mise en place d'une véritable **caisse de branche**, autre véritable marqueur d'appartenance à un métier du ferroviaire. Nous réitérons notre demande de voir la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel (CPRP) de la SNCF se charger de cette mission pour l'ensemble de la Branche Ferroviaire. A terme, elle pourrait se voir également proposer de devenir **une caisse complémentaire de branche ferroviaire**.
- Des **Facilités de Circulations** que nous souhaitons UNIVERSELLES. Cette demande est motivée par la volonté de perpétuer un véritable marqueur d'appartenance à l'univers du ferroviaire.
- La garantie à des conditions identiques **de l'accès à des logements libres SNCF**, qui peuvent être proches du lieu de travail de chaque salarié transféré et aux nouveaux entrants avec des conditions d'accès attractives.
- Le maintien des prestations de **l'action sociale** SNCF aux agents transférés et la mise en place d'une véritable action sociale au niveau de la branche.
- La préservation, en cas de transfert d'un salarié, de l'accès aux **Activités Sociales et Culturelles**.

Cette liste n'est naturellement pas exhaustive et les négociations qui devraient s'engager dans la Commission Mixte Paritaire Nationale (CMPN) de la branche ferroviaire, devront nous permettre d'affiner ces sujets.

Nous rappelons toutefois notre attachement au respect de la hiérarchie des normes, à savoir que chacun négocie à son niveau

Sur les points à l'ordre du jour :

Aujourd'hui et après un florilège de dates de CMPN, il est plus qu'important de prendre quelques minutes Monsieur le Président, pour nous aider à câler véritablement nos agendas sur des dates de réunions à venir.

Maintenant, pour conclure, dans le cadre de sa politique contractuelle, l'UNSA-Ferroviaire demande que les concertations avec le Ministère se poursuivent, notamment sur les ordonnances et décrets à venir.

Notre délégation interviendra au fil de la CMPN.

Merci pour votre écoute.